



Modifications des heures de travail

Par **Sandrinehl**, le **13/11/2015** à **00:39**

Voilà , mes employeurs me propose un licenciement car je refuse de travailler le soir soit les vendredis ou les samedis pour le même salaire (ré aménagement de mes heures) seule avec deux enfants , cela fait six ans que je suis à ce poste en plein temps du matin jusqu a 16 h environ qu'elles sont les conditions de licenciement ?

Par **P.M.**, le **13/11/2015** à **08:29**

Bonjour tout d'abord,
Un licenciement à l'amiable n'existe pas et c'est l'employeur qui en prend la décision, en revanche, il y a la [rupture conventionnelle](#)...